

## 2<sup>e</sup> APPEL À PROJETS - MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE) DE LA ZONE NICOLET

### DOCUMENT D'INFORMATION



**DATE LIMITE**  
**10 mai 2021**

## **1. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJETS**

L'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) est un organisme à but non lucratif de concertation et de mobilisation, voué d'une part, à la protection et à la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la zone des bassins versants de la rivière Nicolet et d'autre part au maintien de la pérennité de la ressource EAU.

Dans le cadre de la signature de la convention de 2018 à 2021 liant les organismes de bassins versants du Québec (OBV) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC), COPERNIC a eu pour mandat de prioriser jusqu'à cinq problématiques. L'organisme a donc de nouveau fait appel à la concertation qu'il a organisée pour sa zone de gestion intégrée en collaboration de représentants des différents milieux.

Les 5 problématiques pour la gestion intégrée de l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet et du sud du lac Saint-Pierre ressorties de cette consultation sont :

- Menaces et atteintes à la qualité de l'eau pour les usages humains et la biodiversité
- Changements de la dynamique de l'écoulement de l'eau partout sur le territoire
- Perte et dégradation des milieux naturels (humides et hydriques) et des services écologiques associés
- Soutien et mobilisation insuffisants pour une transformation durable de la gestion des sols en agriculture
- Déficience des connaissances et de leur diffusion auprès des parties prenantes et des citoyens

C'est dans ce cadre que cet appel à projets offre la possibilité de soutenir les partenaires par une aide financière d'actions et de projets qui répondront à ces 5 problématiques. Cette initiative de financement est réalisable grâce au soutien du MELCC.

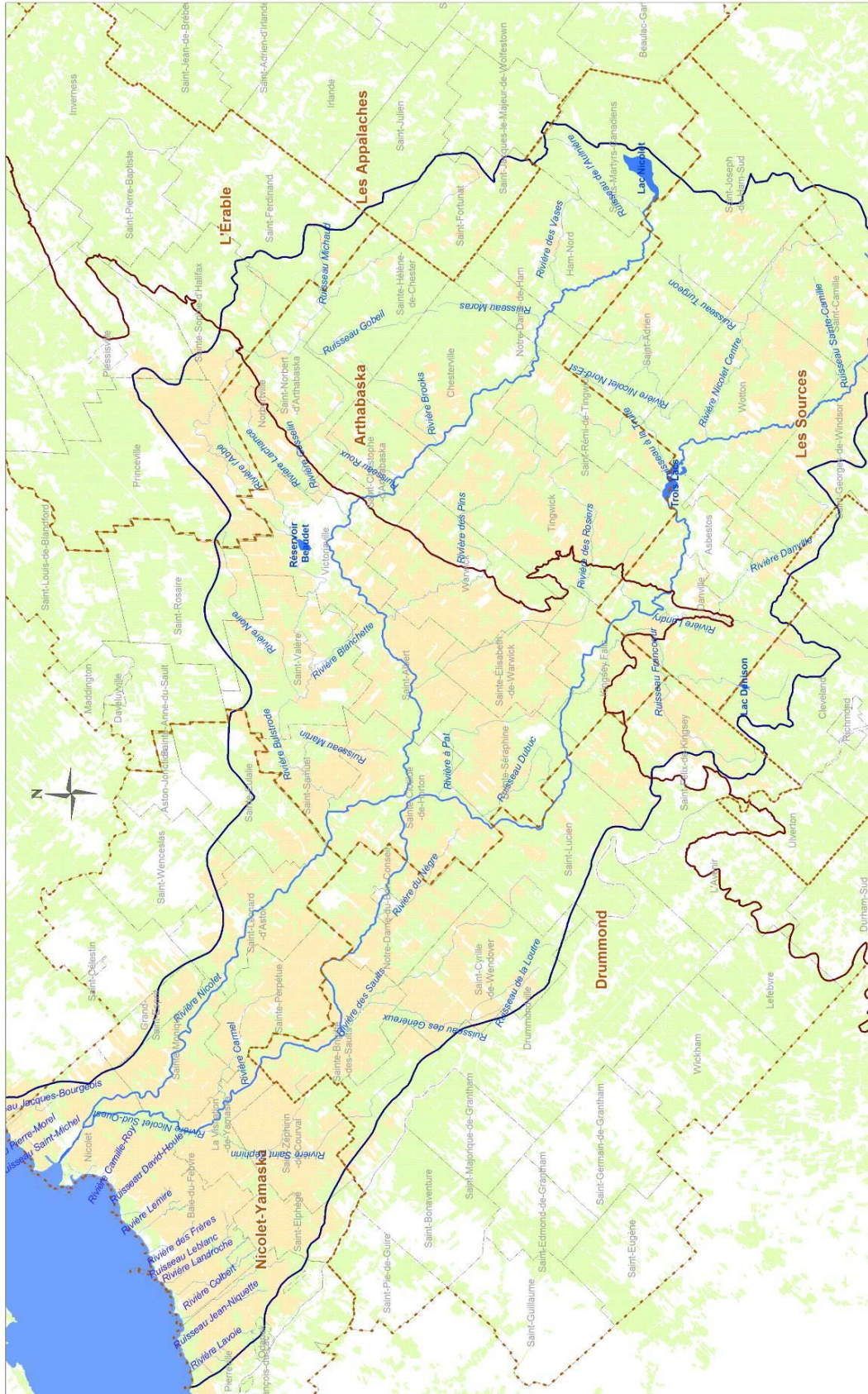
## **2. ORGANISMES ADMISSIBLES**

Les organismes admissibles sont les acteurs de l'eau membres de COPERNIC :

- Municipalités régionales de comté (MRC)
- Municipalités
- Entreprises
- Groupements forestiers et agricoles
- Producteurs forestiers et agricoles
- Communautés autochtones
- Organismes communautaires
- Citoyens

## **3. TERRITOIRE D'APPLICATION**

La zone Nicolet, ce qui inclut le bassin versant de la rivière et les bassins versants du sud du lac Saint-Pierre (carte page suivante).



#### **4. PROJETS ADMISSIBLES ET AIDE FINANCIÈRE**

Les critères d'admissibilité du financement partiel d'action à partir de la subvention ministérielle sont les suivants :

- COPERNIC ne doit pas être le seul contributeur financier de l'action (sans % prescrit) ;
- COPERNIC ne doit pas être le maître d'œuvre de l'action ;
- La contribution de COPERNIC est de 30 000 \$ maximum pour l'ensemble des projets retenus ;
- Ladite action doit être inscrite au plan d'action du plan directeur de l'eau (PDE)<sup>1</sup> et doit répondre à au moins une des 5 problématiques prioritaires dans le cadre de la consultation.

L'aide octroyée pourra s'étaler sur un maximum de 12 mois.

#### **5. ÉVALUATION DES PROJETS**

##### **a. Cohérence du projet en lien au plan directeur de l'eau**

<b>Éléments à évaluer</b>	<b>0 pt</b>	<b>1pt</b>	<b>2pts</b>	<b>3pts</b>	<b>4pts</b>	<b>5pts</b>
Le projet répond aux 5 problématiques identifiées						
Le projet est inscrit au PDE et touche au moins une action du PDE <sup>2</sup>						

**TOTAL :** \_\_\_/10

##### **b. Portée des retombées du projet sur l'amélioration de la qualité et la quantité d'eau, et des écosystèmes aquatiques**

<b>Éléments à évaluer</b>	<b>0 pt</b>	<b>1pt</b>	<b>2pts</b>	<b>3pts</b>	<b>4pts</b>	<b>5pts</b>
Le projet a des résultats concrets sur l'amélioration de la qualité et la quantité d'eau, et des écosystèmes aquatiques						
Le projet propose un bon suivi à la suite des interventions						

**TOTAL :** \_\_\_/10

<sup>1</sup> <https://www.copernicinfo.qc.ca/service/plan-directeur-de-eau/>

<sup>2</sup> [https://www.copernicinfo.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/COPERNIC\\_EnjeuxOrientObjActions\\_Final.pdf](https://www.copernicinfo.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/COPERNIC_EnjeuxOrientObjActions_Final.pdf)

**c. Mobilisation des acteurs et des communautés**

Éléments à évaluer	0 pt	1pt	2pts	3pts	4pts	5pts
Le projet développe des partenariats avec les acteurs du milieu : MRC, municipalités, entreprises, groupements forestiers et agricoles						
Le projet développe des partenariats avec la communauté (citoyens, forestiers, agriculteurs)						
Lettre d'appui des partenaires comprenant leur contribution monétaire ou en nature						

**TOTAL : \_\_\_/15**

**d. L'envergure des contributions (monétaire ou en nature) provenant d'autres sources**

Contribution provenant des partenaires :

- 80 % et plus = 5 points
- 70 à 89 % du projet = 4 points
- 60 à 69 % du projet = 3 points
- 50 à 59 % et moins = 2 points
- 40 à 49 % : 1 point
- 39 % et moins : 0 point

**TOTAL : \_\_\_/5**

**6. COMMENT SOUMETTRE SA DEMANDE**

Les partenaires membres de COPERNIC qui souhaitent déposer une demande doivent remplir le formulaire de demande et le transmettre **AU PLUS TARD LE LUNDI 10 MAI 2021 À 23H59** à [copernic@copernicinfo.gc.ca](mailto:copernic@copernicinfo.gc.ca) ou par la poste au 1000 rue Champoux, Saint-Albert (Québec) J0A 1E0.

Personne à contacter :

Mme Karine Dauphin, Directrice générale  
1-819-353-2121 # 231  
1-819-806-2885

**7. OBLIGATIONS DU DEMANDEUR**

- Avant de commencer son projet, le demandeur devra obtenir tous les permis et toutes les autorisations nécessaires.
- Le demandeur doit respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables.
- Le demandeur doit avoir l'autorisation du propriétaire si les interventions se réalisent en terrain privé.